



**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MINGAN  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

**PROCÈS-VERBAL** de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le vingt et unième jour du mois de juin de l'an deux mille seize à seize heures trente (21-06-2016 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles  
Madame Violaine Doyle, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier  
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles  
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier

---

**Ouverture de la session**

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

**2016-06-120**

**Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 21 juin 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 21 juin 2016 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

**2016-06-121**

**Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 mai 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 17 mai 2016 tel que présenté."

**Correspondance**

MAMOT - Sylvain Boucher 2016-06-16 projet de règlement 2016-P01

2016-06-122

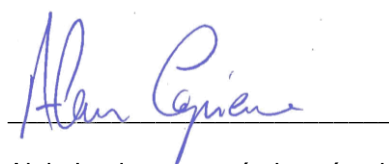
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 16 juin 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 16 juin 2016, de 162 268.37 \$".  
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2016-06-123

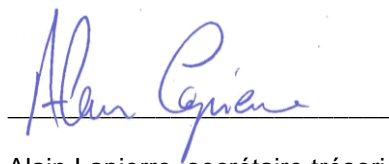
**Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 16 juin 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 16 juin 2016, de 26 233.29 \$".  
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2016-06-124

**Adoption des projets retenus dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie - Appel de propositions du 18 mai 2016**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conclut une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a mis en place en septembre 2015 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2015-2016 et 2016-2017;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse concernant les projets.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie telle que présentée en annexe;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

**2016-06-125**

**Nomination des représentants de la MRC de Sept-Rivières à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT des UAF 094-51 et UAF 094-52)**

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a, selon la Loi sur l'aménagement durable des forêts, créé des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) pour chacune des unités d'aménagement forestier (UAF);

ATTENDU QUE les TGIRT ont comme mandat de collaborer avec le MFFP dans l'élaboration, pour chaque UAF, des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO) et, plus précisément, d'identifier les enjeux propres à chaque UAF, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir de mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU QUE la TGIRT Sept-Rivières couvre les UAF 094-51 et 094-52;

ATTENDU QU'un siège est réservé pour un représentant de la MRC de Sept-Rivières sur cette TGIRT et que la MRC y est représenté depuis 2010;

ATTENDU QUE la coordination de la TGIRT Sept-Rivières a récemment été confiée à la MRC de Sept-Rivières elle-même;

ATTENDU QU'il convient de procéder à une nomination des représentants de la MRC siégeant sur la TGIRT en plus du travail de coordination et d'animation inhérent à cette nouvelle délégation.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme madame Caroline Cloutier, conseillère en environnement et développement durable comme représentante de la MRC de Sept-Rivières sur la TGIRT des UAF 094-51 et 094-52."

2016-06-126

**Autorisation de signature d'une entente avec l'association communautaire du lac Daigle concernant la gestion du centre communautaire**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est propriétaire du bâtiment "centre communautaire Jean-Luc Lefrançois" au lac Daigle;

ATTENDU QUE la MRC désire confier la gestion du centre à un organisme du milieu;

ATTENDU QUE l'association communautaire du lac Daigle est un organisme à but non lucratif.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Rejean Porlier, préfet et monsieur Alain Lapierre, directeur général à signer le protocole d'entente à intervenir avec l'association communautaire du lac Daigle concernant l'exploitation du centre communautaire « Jean-Luc Lefrançois »;

QUE le conseil de la MRC accorde sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées par la signature du protocole une subvention de mille trois cents dollars (1 300 \$) à l'association communautaire du lac Daigle afin de leur permettre d'assumer certains frais reliés à l'exploitation du centre;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « TNO Lac-Walker – subvention organisme de loisirs et cultures »."

2016-06-127

**Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières transmette le rapport sur le coût de la collecte sélective de matières recyclables de l'auditeur indépendant à la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)"

2016-06-128

**Autorisation de signature d'une entente avec la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux (S.P.C.A)**

ATTENDU QUE l'entente entre la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux (S.P.C.A) de la Côte-Nord et la MRC de Sept-Rivières concernant la fourniture de services de protection et de contrôle des animaux dans le secteur du lac Daigle est échue depuis janvier 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au renouvellement de ladite entente.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières confie à la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux de la Côte-Nord (S.P.C.A) l'application du règlement en vigueur sur les animaux du TNO Lac-Walker et par le fait même l'autorise à agir à titre de contrôleur, tel que spécifié à l'article 4 du règlement 01-2005;

QUE le conseil de la MRC verse une contribution de 800 \$ à la S.P.C.A ;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « honoraires professionnels » du TNO Lac-Walker;

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer l'entente à intervenir entre la Société pour la Prévention de la Cruauté envers les Animaux de la Côte-Nord (S.P.C.A) et la MRC de Sept-Rivières concernant la fourniture de services de protection et de contrôle des animaux pour le secteur du lac Daigle du TNO Lac-Walker."

2016-06-129

**Autorisation de dépôt de projet auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions Regroupement de la GMR dans les ICI - Transition vers l'économie circulaire et pouvoir de signature de la convention d'aide financière et des addendas y étant relatifs**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a adopté le 20 octobre 2015 son projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 (PGMR);

ATTENDU QUE le PGMR comprend 49 mesures locales et régionales à mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QU'un certain nombre de ces mesures concernent directement la gestion des matières résiduelles (MR) du secteur institutionnel, commercial et industriel (ICI), en particulier :

Mesure 24 : réalisation d'une étude de caractérisation des matières résiduelles provenant des secteurs ICI envoyées au lieu d'enfouissement technique (LET) de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier;

Mesure 25 : mettre en place une table de concertation sur la gestion des matières résiduelles (GMR) visant à développer des pratiques de synergies entre les différents acteurs;

Mesure 34 : poursuivre la collaboration avec les grandes industries pour améliorer leur performance en GMR;

Mesure 40 : développer des filières de valorisation pour les débris de CRD, en particulier pour le bois.

ATTENDU QUE ces mesures structurantes pourraient être réalisées en montant une table de concertation sur la GMR visant à mettre en place des synergies industrielles, dans un esprit d'économie circulaire;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires environnementaux, économiques et techniques ainsi que les grands générateurs de MR du territoire de Sept-Rivières appuient le projet et souhaitent s'impliquer;

ATTENDU QUE l'appel de proposition de RECYC-QUÉBEC « Performance des ICI en GMR – Transition vers l'économie circulaire » permettrait de financer la réalisation d'un tel projet novateur et mobilisateur pour le territoire de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE le salaire d'un chargé de projet fait partie des dépenses admissibles au programme, permettant ainsi de prolonger le poste de chargé de projet en gestion des matières résiduelles jusqu'en juin 2018;

ATTENDU QUE le projet est estimé à 214 309 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER monsieur Alain Lapierre, directeur général, à déposer une demande d'aide financière et tout document relatif auprès de RECYC-QUÉBEC, eu égard au projet, dans le cadre de l'appel de propositions;

D'AUTORISER monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer la convention de contribution financière à intervenir entre la MRC de Sept-Rivières et RECYC-QUÉBEC eu égard au PROJET déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions;

D'AUTORISER monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer, au besoin, tout addenda à la convention de contribution financière à intervenir entre la MRC de Sept-Rivières et RECYC-QUÉBEC eu égard au PROJET déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre de l'appel de propositions.

**2016-06-130**

**Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)- Aide financière et nomination du comité d'analyse**

ATTENDU QUE le 17 juillet 2015, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard annonçait la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le PADF respecte les obligations prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et répond à la volonté gouvernementale visant à rapprocher les centres de décision des populations locales et de donner davantage d'emprise aux milieux régionaux sur leur développement;

ATTENDU QU'il a été conçu afin d'accorder aux municipalités régionales de comté d'une même région des responsabilités permettant notamment d'appuyer le fonctionnement des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire et permettre la réalisation de certaines activités spécifiques liées à l'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE ce programme permet notamment la réalisation d'interventions ciblées visant à :

- Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la LADTF;
- Soutenir la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;
- Accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois.

ATTENDU QUE les projets doivent être complétés avant le 31 mars 2017;

ATTENDU QUE pour 2016-2017, une enveloppe financière de 102 786 \$ est disponible, ainsi qu'une enveloppe résiduelle non récurrente de 354 781 \$;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer les membres du comité d'analyse.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les critères du programme d'aide financière du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour l'année 2016-2017;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières nomme les personnes suivantes sur le comité d'analyse du PADF :

Monsieur Alain Lapierre, poste éthique et politique  
 Monsieur Luc Morency, poste développement économique  
 Monsieur Hervé Deraps, poste normes et réglementations  
 Madame Violaine Doyle, poste représentant municipale Port-Cartier  
 Monsieur Jean Masse, poste représentant municipale Sept-Îles"

2016-06-131

**Octroi d'une aide financière pour la Fondation du Centre hospitalier régional de Sept-Îles**

ATTENDU QUE la tenue de l'activité-bénéfice de la fondation qui aura lieu le 6 juillet 2016.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 650 \$ à la Fondation du Centre hospitalier régional de Sept-Îles.

QUE les sommes soient prises à même le poste « Promotion et publicité »."

2016-06-132

**Adoption projet retenus dans le cadre du programme de la Politique nationale de la ruralité - Pacte rural**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le projet PNR-3-18 au montant 2 223 \$ de l'association communautaire du lac Daigle, intitulé : restauration et affichage, dans le cadre du programme de la Politique nationale de la ruralité;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accorde une subvention de 443 \$ à l'association communautaire du lac Daigle pour combler la contribution de 20 % de l'organisme;

QUE cette contribution soit prise dans le poste budgétaire TNO Lac-Walker « subvention organisme loisirs et cultures »;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2016-06-133

**Adoption du règlement N° 03-2016 - Modification au schéma d'aménagement et de développement concernant la superficie permise pour l'hébergement commercial sur l'île Grosse Boule dans l'aire d'affectation récréo-touristique**

ATTENDU QU'un schéma d'aménagement et de développement est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QUE la Ville de Sept-Îles a adopté la résolution N° 1603-197 demandant à la MRC de Sept-Rivières d'amender son schéma afin de doubler la superficie autorisée pour les constructions reliées à l'activité « hébergement commercial » sur l'île Grosse Boule, dans l'affectation récréo-touristique;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement a fait l'objet d'une modification de la même nature en 2013 par le règlement N° 07-2013 en vigueur depuis le 3 février 2014;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier de nouveau le schéma d'aménagement et de développement en conséquence;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en date du 17 mai 2016.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement N° 03-2016 – Modification au schéma d'aménagement et de développement concernant la superficie permise pour l'hébergement commercial sur l'île Grosse Boule dans l'aire d'affectation récréo-touristique.

QUE soit également adopté le document indiquant à la Ville de Sept-Îles les modifications à apporter à leur réglementation d'urbanisme en concordance avec la modification au schéma."

2016-06-134

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2016-356 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant le développement domiciliaire « Falaise sur mer »;

ATTENDU QUE le règlement n° 2016-356 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'un règlement sur les PIIA face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Violaine Doyle,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2016-356 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;



QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**2016-06-135**

**Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2016-358 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender certains règlements par le règlement 2016-358 « Modifications de divers règlements d'urbanisme afin de hausser la tarification applicable, d'instaurer de nouveaux tarifs et de hausser les amendes en cas de contraventions »;

ATTENDU QUE le règlement n° 2016-358 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification aux règlements d'urbanisme face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Gilles Fournier,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2016-358 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

**AVIS DE MOTION**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE N° 01-2007  
– AMENDEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES HABITATIONS, LA  
HAUTEUR DES ÉOLIENNES AINSI QUE LA LARGEUR DES CHEMINS  
D'ACCÈS**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller de comté monsieur Jean Masse, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire N° 01-2007 et qui concerne un amendement aux dispositions sur la protection des habitations, la hauteur des éoliennes ainsi que la largeur des chemins d'accès.

Copie du projet de règlement est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.


**2016-06-136**

**Levée de la session**

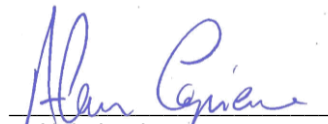
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Denis Miousse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 21 juin 2016 soit levée à 17 h 30."




Réjean Porlier  
Préfet



Alain Lapierre  
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Réjean Porlier  
Préfet

# **ANNEXE A**

## LISTE DES COMPTES À PAYER

### MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 16 JUIN 2016

<b>1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS</b>	
Réf. : -Loyer pour le mois de juin 2016 .....	9 537.03 \$
<b>2. GILLES FOURNIER</b>	
Réf. : -Déplacement pour session du 17 mai 2016.....	78.40 \$
<b>3. VIOLAINE DOYLE</b>	
Réf. : -Frais de voyage pour assemblée des MRC, juin 2016.....	1 680.58 \$
<b>4. CAROLINE CLOUTIER</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour mai 2016.....	161.68 \$
Réf. : -Remboursement frais écopatrouille 2016.....	166.02 \$
<b>5. ALAIN LAPIERRE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour mai 2016.....	89.80 \$
Réf. : -Frais de voyage pour congrès COMAQ, et CAR mai 2016.....	1 754.80 \$
Réf. : -Frais de voyage pour assemblée des MRC, juin 2016.....	1 402.72 \$
<b>6. ÉCOPATROUILLEURS</b>	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour mai 2016.....	466.60 \$
<b>7. VINCENT CARBONNELLE</b>	
Réf. : -Frais de déplacement et autres pour mai 2016.....	101.05 \$
<b>8. JEAN-FRANÇOIS VIGNEAULT</b>	
Réf. : -Frais de repas pour le 26 mai et 14 juin 2016.....	50.00 \$
<b>9. HERVÉ DERAPS</b>	
Réf. : -Frais de repas pour le 14 juin 2016.....	25.00 \$
Réf. : -Remboursement frais divers.....	17.25 \$
<b>10. RENÉE HAINCE</b>	
Réf. : -Frais de déplacements pour mai 2016.....	42.00 \$
<b>11. RECEVEUR GÉNÉRAL</b>	
Réf. : -Cotisations pour mai 2016.....	4 859.58 \$
<b>12. MINISTRE DU REVENU</b>	
Réf. : -Cotisations pour mai 2016.....	11 779.88 \$
<b>13. CARRA</b>	
Réf. : -Cotisations pour mai 2016.....	371.83 \$
<b>14. AON HEWITT</b>	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour mai 2016.....	6 193.76 \$
<b>15. PME+</b>	
Réf. : -Assurance-collective pour juin 2016 (Industrielle Alliance).....	5 555.83 \$
<b>16. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES</b>	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de mai 2016.....	3 224.84 \$
<b>17. COGECO</b>	
Réf. : -Frais pour juillet 2016.....	52.88 \$
<b>18. TELUS</b>	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour juillet 2016.....	32.25 \$
Réf. : -Frais service juin et appels inter. mai 2016.....	447.91 \$
<b>19. TELUS MOBILITÉ</b>	
Réf. : -Frais cellulaires pour mai 2016.....	122.23 \$

<b>20. VISA DESJARDINS</b>	
Réf. : -Provigo; achats divers pour le bureau.....	49.90 \$
Réf. : -CXtec; achat d'une "pieuvre" pour nouveau système téléphonique.....	1 020.08 \$
Réf. : -Bureau en gros; sceaux juridiques, cordons de raccordement.....	60.36 \$
Réf. : -Location d'outils Simplex; équipement pour déménagement.....	15.82 \$
Réf. : -Location Sauvageau; location camion déménagement L.Morency.....	118.17 \$
<b>21. BANQUE NATIONALE</b>	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, mai 2015.....	25.00 \$
<b>22. PÉTROLES IRVING</b>	
Réf. : -Essence camion mai 2016.....	261.11 \$
<b>23. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>	
Réf. : -Travail sur imprimante Canon.....	120.72 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante Écopatrouille au 2 juin 2016.....	197.77 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante réseau au 2 juin 2016.....	207.40 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante Renée 13 mai 2016.....	13.38 \$
Réf. : -Achat papiers enviro copie.....	792.12 \$
<b>24. SERVICE DE CARTES DESJARDINS</b>	
Réf. : -Frais marchands pour mai 2016.....	122.80 \$
<b>25. ZONE VÉLO SKI INC.</b>	
Réf. : -Entretiens vélos écopatrouille.....	422.98 \$
<b>26. L'INDUSTRIELLE-ALLIANCE</b>	
Réf. : -Assurance prêt aux entreprises.....	2 923.00 \$
<b>27. PHYTIMPACT INC.</b>	
Réf. : -Soutien financier, FDT projets régionaux.....	4 800.00 \$
<b>28. ORDRE DU MÉRITE NORD-CÔTIER</b>	
Réf. : -Aide financière, 35 ième investiture.....	250.00 \$
<b>29. ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD</b>	
Réf. : -Aide financière pour 2016.....	1 000.00 \$
Réf. : -Cotisation annuelle 2016.....	50.00 \$
<b>30. BELL MOBILITY</b>	
Réf. : -Frais cellulaires écopatrouille.....	208.80 \$
<b>31. KUSTOM</b>	
Réf. : -Vêtements pour écopatrouille.....	55.19 \$
<b>32. JARDIN COMMUNAUTAIRE POUSSE-POUSSE</b>	
Réf. : -FDT-AMV-2015-03, premier et deuxième versements.....	13 200.00 \$
<b>33. BMR LAUREMAT</b>	
Réf. : -Programme incitatif au compostage domestique.....	175.00 \$
<b>34. MONSIEUR SERGE RICHARD</b>	
Réf. : -Comptabilité du FIER.....	321.93 \$
<b>35. RADIO CKCN</b>	
Réf. : -Écocapsules pour mai 2016.....	528.89 \$
<b>36. DELOITTE</b>	
Réf. : -Honoraires professionnels, EF-MRC au 31-12-2015.....	9 485.44 \$
Réf. : -Honoraires professionnels, intégration FLI et FLS.....	3 955.14 \$
<b>37. VILLE DE SEPT-ÎLES</b>	
Réf. : -Aide financière, dossier quai éperon, parc d'hivernage.....	43 300.00 \$
<b>38. PIERROT L'ENTREPÔT</b>	
Réf. : -Location local #16, mai et juin 2016.....	551.88 \$
<b>39. VIGNEAULT AUTOMOBILES</b>	
Réf. : -Entretien camion Dodge, permutations pneus.....	148.87 \$
<b>40. CTASI</b>	
Réf. : -Transport interbus, période du 1 er janvier au 31 mai 2016.....	26 875.00 \$

<b>41. SIGNALISATION MR</b>	
Réf. : -Panneau et installation, site 22J08-40.....	388.12 \$
<b>42. MAP DESIGN</b>	
Réf. : -Graphisme, aide-mémoire régional 2016.....	1 599.53 \$
<b>43. DRUIDE INFORMATIQUE</b>	
Réf. : -Réabonnement programme maintenance antidote.....	239.15 \$
<b>44. PROMOTEK</b>	
Réf. : -Rapports de janvier à mai 2016.....	450.19 \$
<b>45. SEPT-ÎLES MOTOSPORTS</b>	
Réf. : -Réparation sur 4 roues.....	120.71 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES.....</b>	<b>162 268.37 \$</b>

# **ANNEXE B**

**LISTE DES COMPTES À PAYER**  
**TNO LAC-WALKER AU 16 JUIN 2016**

<b>1. MRC DE SEPT-RIVIERES</b>	
Réf. : -Dépenses partageables pour juin 2016.....	13 618.50 \$
<b>2. HYDRO-QUÉBEC</b>	
Réf. : -Éclairage public pour mai 2016.....	657.46 \$
<b>3. CONSEIL DES MONTAGNAIS UASHAT MAK MANI-UTENAM</b>	
Réf. : -Collectes des ordures et recyclage pour mai 2016.....	1 708.33 \$
<b>4. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE</b>	
Réf. : -Réception matières recyclables, avril et mai 2016.....	230.18 \$
<b>5. REMBOURSEMENTS DE TAXES</b>	
Réf. : -Suite à l'annulation de 6 fiches (désistements de baux).....	116.65 \$
<b>6. L'IMMOBILIÈRE</b>	
Réf. : -Gestion du rôle, juin 2016.....	1 849.18 \$
<b>7. GROUPE ENVIRONEX</b>	
Réf. : -Analyses eau mai 2016.....	90.37 \$
<b>8. ÉQUIPEMENTS LALANCETTE INC.</b>	
Réf. : -Travaux d'entretien des chemins au Lac Daigle.....	1 217.90 \$
<b>9. PG SOLUTIONS</b>	
Réf. : -Reçus (1000).....	99.39 \$
<b>10. WSP</b>	
Réf. : -Honoraires prof. Plans et devis travaux chemin lac daigle.....	6 645.33 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>26 233.29 \$</b>